

Séance du jeudi 1er septembre 2022

- :- :- :-

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-deux, le premier septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'Alban dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard LAFON, Maire d'Alban.

Étaient :

Présents : Mrs. Bernard LAFON, André BERTRAND, Gislain ESPITALIER, Jacques ROUSTIT, Mmes Anne-Laure FREZOULS, Marlène ICHE, Mrs Vincent CROUZET, David HERMAND, Mme Catherine FAGES, M. Alain NOUAL, et Mme Aline ALIBERT.

Absents excusés et/ou représentés : néant

Secrétaire de séance : Mme Marlène ICHE

Nombre de membres du Conseil Municipal :

En exercice : 11 - Présents : 11 - Votants : 11 -

Date de la convocation : 26/08/2022 - Date d'affichage : 26/08/2022.

Préambule : approbation des Procès-Verbaux des séances du 23/06/2022 et du 11/07/2022

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques portant sur ces procès-verbaux.
Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

Mr. le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour afin d'ajouter un point supplémentaire :

- Modification de la désignation des délégués communaux titulaires et suppléants au Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple pour l'Aménagement de la Vallée du Tarn.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification de l'ordre du jour.
Monsieur Le Maire Procède à la lecture de l'ordre du jour ainsi modifié :

| |
|------------------------|
| Ordre du jour : |
|------------------------|

- 1. Maintien d'un poste d'adjoint au maire devenu vacant et détermination du rang du nouvel adjoint à la suite de la démission de M. Serge SOURD de ses fonctions d'adjoint au maire et de conseiller municipal.**
- 2. Election d'un nouvel adjoint au Maire.**
- 3. Indemnités de fonction du nouvel adjoint au Maire.**
- 4. Commissions municipales : révision des membres délégués.**
- 5. Commissions techniques de la CCMAV : révision des membres délégués.**
- 6. Modification de la désignation des délégués communaux titulaires et suppléants au Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple pour l'Aménagement de la Vallée du Tarn.**
- 7. Affaires et questions diverses.**

1. Maintien d'un poste d'adjoint au maire devenu vacant et détermination du rang du nouvel adjoint à la suite de la démission de M. Serge SOURD de ses fonctions d'adjoint au maire et de conseiller municipal.

Délibération n°40/2022

M. le Maire expose :

Par délibération n° 18/2020 en date du 28 mai 2020, le Conseil municipal a créé quatre (4) postes d'adjoints au Maire et a élu M. Serge SOURD, 4^{ème} adjoint au Maire (délibération n°19/2020).

À la suite de la démission de M. Serge SOURD de sa fonction de 4^{ème} adjoint et de son mandat de conseiller municipal, ce poste d'adjoint est désormais vacant.

En application des articles L.2122-7-1 et L.2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil municipal de maintenir le poste d'adjoint devenu vacant et de décider que le nouvel adjoint au Maire prendra place au même rang que l'élu qui occupait le poste vacant.

Il est également proposé de maintenir la même indemnité que l'adjoint démissionnaire.

-VU le Code général des collectivités territoriales ;

-VU la délibération n°18/2020 en date du 28 mai 2020, fixant à quatre (4) le nombre d'adjoints au Maire ;

-VU la délibération n°19/2020 en date du 28 mai 2020, portant élection des adjoints au Maire ;

-VU la démission de M. Serge SOURD en date du 19 juillet 2022 ;

-Vu le courrier de Monsieur le Préfet du Tarn acceptant la démission de M. Serge SOURD en date du 31 juillet 2022 ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

-Maintenir le poste d'adjoint au maire devenu vacant ;

-Préciser que le nouvel adjoint prendra place au même rang que l'élu qui occupait le poste devenu vacant ;

-Approuver le principe de maintenir la même indemnité que l'adjoint démissionnaire ;

2. Election d'un nouvel adjoint au Maire.

Délibération n°41/2022

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

-Vu la délibération n°18/2020 en date du 28 mai 2020 relative à l'élection des Adjoints au Maire fixant leur nombre à quatre ;

-Vu la délibération, en date du 12 Juin 2020, portant désignation des membres des commissions communales et attribuant notamment à M. Serge SOURD, Adjoint au Maire, la responsabilité de la commission « Vie Sociale et Associative » concurremment avec Monsieur le Maire,

-Vu l'arrêté municipal n°2020/04 portant délégation de fonction du Maire à M. Serge SOURD, 4^{ème} Adjoint, pour exercer les fonctions relevant du domaine « **Vie sociale et Associative** » :

- relations avec les personnes âgées ou handicapées,
- relations avec les associations et les animations les concernant,
- gestion du Camping municipal,
- gestion du personnel saisonnier dédié au Camping municipal.

Vu la lettre de démission de M. Serge SOURD des fonctions de 4^{ème} adjoint au Maire, de la responsabilité de la commission « **vie sociale et solidarité** » en date du 19 juillet 2022, adressée à M. le Préfet du Tarn et acceptée par le représentant de l'Etat le 25 juillet 2022 ;

Pour donner suite à la délibération relative au maintien d'un poste d'adjoint au Maire devenu vacant et à la détermination du rang du nouvel adjoint au Maire, il y a lieu de procéder au remplacement de M. Serge SOURD par l'élection du nouvel adjoint au Maire ;

Conformément à l'alinéa 3 de l'article L.2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales, en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L. 2122-7 ; à savoir au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. le Maire invite donc les conseillers municipaux qui le souhaitent à présenter leur candidature.

- **Mme Catherine FAGES présente sa candidature au poste de 4^{ème} adjoint.**

Après dépouillement et proclamation des résultats, le conseiller élu en tant que 4^{ème} adjoint sera immédiatement installé dans ses fonctions.

Procès-verbal de l'élection d'un nouveau 4^{ème} adjoint au Maire :

Secrétaire : Mme Marlène ICHE

Assesseurs : Mme Aline ALIBET ET Anne-Laure FREZOULS

Chaque conseiller municipal a remis au Maire son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- | | |
|---|----|
| ○ Nombre de conseillers présents à l'appel ayant pris part au vote : | 11 |
| ○ Nombre de votants (enveloppes déposées) : | 11 |
| ○ Nombre de suffrages déclarés nuls (article L66 du code électoral) : | 1 |
| ○ Nombre de suffrages blancs : | 1 |

A obtenu :

- **Mme Catherine FAGES : 9 voix**

Mme Catherine FAGES, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Adjointe et a été immédiatement installée et occupe, dans l'ordre du tableau, le quatrième rang (4^{ème} adjoint).

Le tableau du Conseil municipal sera mis à jour et transmis à Monsieur le Préfet.

DÉPARTEMENT

TARN

COMMUNE :

Communes de moins
de 1 000 habitants

ARRONDISSEMENT

ALBAN

ALBI

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

Effectif légal du conseil municipal
15

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-1 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

- 1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints. Est également adressée au préfet dans les mêmes délais, la liste des conseillers communautaires résultant de l'application de l'article L. 273-11 du code électoral (art. R. 2121-2 du CGCT).

| Fonction ¹ | Qualité (M. ou Mme) | NOM ET PRÉNOM | Date de naissance | Date de la plus récente élection à la fonction | Suffrages obt par le candi (en chiffres) |
|------------------------|---------------------|---------------------|-------------------|--|--|
| Maire | M. | LAFON Bernard | 17/06/1958 | 15/03/2020 | 394 |
| Premier adjoint | M. | BERTRAND André | 20/08/1950 | 15/03/2020 | 410 |
| Deuxième adjoint | M. | ESPITALIER Gislain | 01/07/1957 | 15/03/2020 | 407 |
| Troisième adjoint | M. | ROUSTIT Jacques | 06/09/1955 | 15/03/2020 | 400 |
| Quatrième adjoint | Mme | FAGES Catherine | 15/03/1961 | 15/03/2020 | 372 |
| Conseillère municipale | Mme | FREZOULS Anne-Laure | 26/06/1986 | 15/03/2020 | 415 |
| Conseillère municipale | Mme | ICHE Marlène | 21/03/1986 | 15/03/2020 | 411 |
| Conseiller municipal | M. | CROUZET Vincent | 19/05/1965 | 15/03/2020 | 408 |
| Conseiller municipal | M. | HERMAND David | 16/12/1968 | 15/03/2020 | 405 |
| Conseiller municipal | M. | NOUAL Alain | 18/04/1970 | 15/03/2020 | 364 |
| Conseillère municipale | Mme | ALIBERT Aline | 26/07/1966 | 15/03/2020 | 290 |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

Cachet de la mairie :
A, ALBAN , le 1^{er} septembre 2022

Certifié par le maire,

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

3. Indemnités de fonction du nouvel adjoint au Maire.

Délibération n°42/2022

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2123-20 et suivants ;
- Vu la délibération n°20-2/2020 relative aux indemnités de fonctions des Adjointes ;
- Considérant l'élection du nouvel adjoint au 4ème rang du tableau des adjoints ;
- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjointes, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.
- Considérant que le nouvel adjoint prendra la responsabilité de la commission « Vie sociale et Associative »
- Vu l'arrêté municipal n°2022/01 pris concomitamment au Conseil Municipal, portant délégation de fonctions à la 4^{ème} adjointe au Maire qui annule et remplace l'arrêté de délégations n°2020/04 du 19 juin 2020 ;

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal,

-DECIDE à l'unanimité et avec effet immédiat :

- que le nouvel adjoint au Maire percevra les mêmes indemnités que l'adjoint démissionnaire ;
- que le montant de l'indemnité brute mensuelle sera au taux de 10.7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, comme l'adjoint démissionnaire ; les indemnités attribuées aux autres élus rémunérés étant inchangées.

4. Commissions municipales : révision des membres délégués.

Délibération n°43/2022

-Considérant la démission de M. Serge SOURD, de son poste d'Adjoint au maire et de conseiller municipal,
Sur la proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

. **PROCEDE**, comme suit à la modification de la désignation (outre Monsieur le Maire qui pourra siéger et diriger chacune d'entre elles) des membres des différentes commissions communales appelées à siéger au cours du présent mandat :

1. Commission Administration – Finances – Commandes publiques : inchangée

- Tous les Membres du Conseil municipal

2. Commission Affaires scolaires : modification : ajout d'Anne-Laure FREZOULS

- Gislain ESPITALIER,
- Aline ALIBERT
- David HERMAND
- Marlène ICHE
- Anne-Laure FREZOULS

3. Commission Urbanisme – Economie – Cadre de Vie : inchangée

- Jacques ROUSTIT,
- Anne-Laure FREZOULS

- Aline ALIBERT
- Vincent CROUZET
- Alain NOUAL

4. Commission Vie sociale et Associative - Culture – Sports et Loisirs : Suppression de Serge SOURD et ajout d’Aline ALIBERT

- Catherine FAGES
- Gislain ESPITALIER
- Aline ALIBERT

5. Commission Travaux – Aménagements – Réseaux et Voirie : ajout d’Anne-Laure FREZOULS

- Bernard LAFON,
- Vincent CROUZET
- André BERTRAND
- Jacques ROUSTIT
- Alain NOUAL
- Anne-Laure FREZOULS

6. Commission Tourisme – Patrimoine et Communication : suppression de Serge SOURD

- André BERTRAND,
- David HERMAND
- Gislain ESPITALIER
- Marlène ICHE
- Catherine FAGES

| |
|--|
| 5. Commissions techniques de la CCMAV : révision des membres délégués |
|--|

Délibération n°44/2022

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal, qu’à la suite de la démission de M. Serge SOURD de son mandat d’Adjoint au maire et de conseiller municipal, il convient de procéder à la modification des représentants de la commune pour siéger au sein de chacune des 6 commissions techniques sous citées de la CCMAV.

Sur la proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l’unanimité

. **PROCEDE**, comme suit à la modification de la désignation des membres des différentes commissions intercommunales appelées à siéger au cours du présent mandat :

1. Commission « Culture-Loisirs-Communication » : modifiée

- Délégués titulaires :
Mme Catherine FAGES et M. Gislain ESPITALIER
- Délégués suppléants :
Mme Aline ALIBERT et M. Bernard LAFON

2. Commission « Service à la population » : inchangée

- Délégués titulaires :
M. Bernard LAFON et Mme Marlène ICHE
- Délégués suppléants :

Mme Anne-Laure FREZOULS et M. Gislain ESPITALIER

3. Commission « Travaux – Réseaux – Déchets » : modifiée

-Délégués titulaires :

M. Vincent CROUZET et M. Alain NOUAL

-Délégués suppléants :

M. André BERTRAND et M. Bernard LAFON

4. Commission « Développement Economique et Attractivité » : modifiée

-Délégués titulaires :

M. Jacques ROUSTIT. et M. André BERTRAND

-Délégués suppléants :

- **Mme Anne-Laure FREZOULS** et Mme Aline ALIBERT

5. Commission « Aménagement du Territoire et Planification » : inchangée

-Délégués titulaires :

M. Vincent CROUZET et M. David HERMAND

-Délégués suppléants :

M. Alain NOUAL et Mme Anne-Laure FREZOULS

6. Commission « Patrimoine et tourisme » : inchangée

-Délégués titulaires :

Mme Catherine FAGES et M. André BERTRAND

-Délégués suppléants :

M. David HERMAND et Mme Marlène ICHE

. **PRECISE** que chaque délégué titulaire ainsi désigné aura la possibilité de se faire représenter, à tout moment, par un délégué suppléant, en lui donnant pouvoir.

. **CHARGE** Monsieur le Maire, ou son représentant, d'informer l'exécutif de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois des désignations ci-dessus prononcées.

6. Modification de la désignation des délégués communaux titulaires et suppléants au Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple pour l'Aménagement de la Vallée du Tarn.

Délibération n°45/2022

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal, qu'à la suite de la démission de M. Serge SOURD de son mandat d'Adjoint au maire et de conseiller municipal, il convient de procéder à la modification des représentants de la commune pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple pour l'Aménagement de la Vallée du Tarn (SIAVT).

Suivant les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5212-7, et aux statuts dudit Établissement Public de Coopération Intercommunale, il convient de procéder à l'élection de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants de la Commune d'Alban pour siéger au Comité de ce Syndicat.

. Election des deux délégués titulaires :

-Nombre de votants :11

-Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :11

-A déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L 66 du Code électoral:.....0

-Nombre de suffrages exprimés :11

-Majorité absolue :6

Ont obtenus :

- Mr. David HERMAND 11 voix

- Mme Catherine FAGES 11 voix

M. David HERMAND et **Mme Catherine FAGES** ont été élus **délégués titulaires** au Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple pour l'Aménagement de la Vallée du Tarn.

. Election des deux délégués suppléants :

-Nombre de votants :11

-Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :11

-A déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L 66 du Code électoral:.....0

-Nombre de suffrages exprimés :11

-Majorité absolue :6

Ont obtenus :

- M. Bernard LAFON 11 voix

- M. Gislain ESPITALIER 11 voix

M. Bernard LAFON et M. Gislain ESPITALIER ont été élus, **délégués suppléants** au Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple pour l'Aménagement de la Vallée du Tarn.

7. Affaires et questions diverses.

➤ **Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) :**

Vente POUSTHOMIS/OURKIYA Section AC n°29 -7, Avenue d'Albi

Décision : la commune n'exerce pas son droit de préemption

Vente PUECH/ROCHET Section AK n°39-40 -13, Rue des Marchés

Décision : la commune n'exerce pas son droit de préemption

➤ **Points sur les travaux de la Halle :**

-Tvx Electricité : avis conforme pour le Consuel

-Pose des cimaises : semaine 36

-Pose bardage extérieur : semaine 37-38

-Enduit sur extension : à définir selon météo

-Pose du bar : semaine 38

-Branchement EDF en cours d'instruction

-Réception des travaux prévue le 29/09/2022

➤ **Octobre Rose : édition 2022 :**

-Réunion de préparation le 02/09/2022 à la CCMAV

-Location de la Halle pour le 01/10/2022

-Tir du Feu d'Artifice offert par la Mairie le 01/10/2022 (Feu d'Artifice du 15/08/2022 non tiré compte tenu des restrictions de M. le Préfet au vu de la sécheresse).

➤ **Programme de travaux de démolition des immeubles de « l'îlot Puech » :**

-Appel à concurrence lancé le 08/08/2022

-Remise des offres le 23/09/2022

- Intervention des services des routes du Département : semaine 39- Travaux sur la D999 dans la traversée du village.
- Prochaine réunion du Conseil municipal : 22/09/2022 à 20h30

Séance levée à 21h30'

Fait à Alban, le 6 septembre 2022,

Le secrétaire de séance :

Marlène ICHE

Le Maire d'Alban :

Bernard LAFON